

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :


Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, MARCHAND Charlène, PASSANANTE Jean-Philippe, COLLOMBON Danièle, LOCATO Eléonore, NGUYEN Kim, TULLINI Daniel.

ABSENTS REPRESENTES :

M. BIAVA Patrick donne procuration à M. PASSANANTE Jean-Philippe
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. COULOMB Pierre.

ABSENTS NON REPRESENTES :

/



M. le Maire rappelle l'ordre du jour : l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2015.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.



DELIBERATION N° 1 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

M. l'Ingénieur Principal (catégorie A) chargé de la Direction des Services Techniques a fait valoir son droit à mutation à compter du 1^{er} février 2015. Une procédure de recrutement aidée par un cabinet de ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe affecté à la Direction des Services Techniques, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2015.

La dépense sera prévue au budget principal communal.

La suppression du poste d'Ingénieur Principal sera proposée au Comité Technique lors de la validation du tableau des effectifs dans le cadre de la préparation budgétaire.

DELIBERATION N° 2 : VENTES D'ESPACES VERTS ALLEE DES LAURIERS ROSES

Mme BLANC Mireille souhaite acheter à la commune une partie des espaces verts cadastrés section A2829 et mitoyen de sa propriété cadastrée A1638. Mme BLANC est intéressée par une superficie de 86 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'acte nécessaire à la vente suivante : 86 m² au prix de 60 € le m² (soit 5160 €) au profit de Mme BLANC Mireille.

Les frais afférents à cette vente (géomètre, notaire, ...) sont à la charge du futur acquéreur.

DELIBERATION N° 3 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) Façonéo

La SPL Façonéo a pour activité essentielle de réaliser des opérations d'aménagement et de construction pour le compte des collectivités actionnaires, comme l'indiquent ses statuts, il lui faut les adapter pour lui permettre éventuellement de se voir confier de nouvelles missions en terme d'aménagement et de réalisation d'infrastructures de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification des statuts de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'Aménagement et la Construction (Façonéo), en complétant l'objet social comme suit :
« Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de la réalisation d'infrastructures de transport public multimodales et d'équipements structurants mis en œuvre sur le territoire de ses actionnaires ».

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer lesdits statuts et à accomplir toutes formalités aux effets des présentes, pour l'exécution de cette délibération.

